



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

Le concept de protection pour l'athlétisme genevois spécifique à l'installation d'athlétisme Stade du Bout-du-Monde, reprend les lignes directrices du concept de protection « Athlétisme : Compétitions » version du 30.03.2021, de l'organe faîtière, Swiss Athletics.

Il inclut les dispositions particulières liées à cette installation.

Lors de chaque manifestation, l'annexe 1 est complétée et contresignée par l'organisateur délégué, membre de l'Association genevoise d'athlétisme. Il s'engage à faire respecter le présent règlement en formant entre autres ses officiels au concept de protection, lié aux compétitions.

☐ Principes directeurs

1. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP :

- ✓ Se laver soigneusement les mains avant et après la compétition
- ✓ Protéger son entourage

2. Garder la distance en toutes circonstances :

- ✓ 1,5 m minimum entre toutes les personnes (en coachant, en regardant, avant et après la compétition, pendant le retour et toutes autres situations similaires)

3. Port du masque :

- ✓ Obligatoire sur l'installation de compétition.
- ✓ Obligatoire pendant le temps d'attente, les essais, la callroom (lorsque l'athlète n'est pas engagé)
Exception, les athlètes en compétition immédiate et les jeunes de moins de 12 ans.

4. Au maximum 300 personnes sur l'installation de compétition

- ✓ Il ne doit jamais y avoir plus de 300 personnes en même temps sur l'installation de compétition

5. Athlètes, accompagnants et aides, la compétition seulement sans symptômes

- ✓ Restent à la maison, si symptômes
- ✓ Clarifient la suite avec leur médecin de famille



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

6. Listes de présences - Contact Tracing via l'application Co Ga

- ✓ Athlètes
- ✓ Officiels et tout autre groupe de personnes présentes
- ✓ La liste confidentielle inclus les noms/prénoms et numéros de téléphone avec les heures respectives d'arrivée et départ.
- ✓ A disposition exclusive du médecin cantonal

7. Désignation du/de la délégué/e au corona de la compétition

- ✓ Veille au bon respect des directives en vigueur
- ✓ Récolte les listes de présences

8. Quarantaine

- ✓ Les autorités définissent quelles personnes doivent se mettre en quarantaine, si une personne est testée positive après l'événement. Les autorités sanitaires compétentes et le délégué au Corona de la compétition sont informés. Les athlètes et les aides doivent s'attendre à devoir se mettre en quarantaine en cas d'une infection au COVID-19 d'un contact proche.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

Infrastructures / Installation sportive / Dispositions particulières

***L'enceinte du stade du Bout-du-Monde est accessible pour les athlètes et les entraîneurs.
La manifestation est interdite au public.***

Accès à l'installation de compétition (piste d'athlétisme) pour les athlètes

1. Seuls les athlètes des cadres et les athlètes nés en 2001 et plus jeunes participent à cette compétition. A leur arrivée au stade, ils s'enregistrent spontanément à la table d'accueil pour le « contact tracing ». A leur sortie du stade, ils annoncent leur départ. A cet effet, ils présentent sur leur smartphone le QR Code généré avec le lien suivant : <https://coga.app>.

Table d'accueil - confirmation d'inscription

2. Les athlètes arrivent à temps et s'annoncent au plus tard 1 heure avant chaque épreuve directement à la table d'accueil.

Rassemblement / Callroom :

3. Les athlètes se trouvent au lieu de rassemblement
 - 15 minutes avant l'horaire de leurs courses
 - 20 minutes avant pour l'horaire de leurs sauts ou lancersEnsuite les athlètes sont conduits par un officiel sur l'installation de compétition
4. Les athlètes pénètrent accompagnés d'un officiel sur l'installation de compétition depuis l'entrée du portail en face du local du matériel de l'AGA à droite du restaurant sous les tribunes. Ils ressortent également accompagnés par ce même endroit. Il n'y a qu'un seul point d'accès à la piste.
5. Les athlètes ne se trouvent sur l'installation de compétition que pour le temps nécessaire à leur épreuve (15 mn avant pour les sauts et 10 mn avant pour les courses). Pour toutes les compétitions une zone de rassemblement est prévue à côté de la chambre d'appel.
6. La compétition se déroule dans les groupes de discipline, les athlètes n'ont pas le droit de quitter le groupe de discipline, sauf pour participer à une autre discipline.
 - **Courses** : port du masque de la zone de rassemblement à la zone de préparation à la compétition. L'ultime préparation à la course peut se faire sans masque.
 - **Disciplines techniques** : port du masque entre les essais et respect de la distance minimale avec les autres athlètes. Une surface suffisante est prévue pour s'asseoir. Après avoir terminé le concours, les athlètes mettent un masque, quittent l'emplacement de compétition en groupe de discipline compact.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

Echauffement

7. Les athlètes se chauffent en dehors de l'installation de compétition

Vestiaires

8. L'athlète arrive en tenue de sport sur le stade, les vestiaires sont actuellement fermés.

Toilettes

9. Dames : A gauche du restaurant en face de l'installation sportive
Messieurs : Entrée des tribunes
Compte tenu de leur nombre, les toilettes ne doivent pas être utilisées comme local pour se changer.

Tribune spectateurs

10. Les gradins sont fermés

Restaurant

11. Les athlètes ont la possibilité de se ravitailler à l'emporter à la Buvette du stade.

Accès à l'installation de compétition (piste d'athlétisme) pour les entraineurs

12. A leur arrivée au stade, les entraineurs s'annoncent à la table prévue pour le contact tracing, ils auront généré un QR Code via le lien suivant <https://coga.app/>
Toutefois, les entraineurs ne pourront pas accéder à l'installation de compétition.

Table d'accueil des officiels

13. Une table d'accueil est prévue à cet effet à l'entrée de l'installation sportive. Les officiels et les aides s'enregistrent à leur arrivée au stade pour le « contact tracing ». A leur sortie du stade, ils annoncent leur départ. A cet effet, ils utilisent l'application : CoGa.app. qui leur aura permis de générer un QR Code via le lien suivant <https://coga.app>

Accès à l'installation de compétition pour les officiels

14. Les officiels n'accèdent à l'installation de compétition que pour le temps nécessaire.
L'accès prévu est par le portail en face du local du matériel de l'AGA à droite du restaurant sous les tribunes.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

Bureau de l'organisation

- 15.** Se situe à gauche du restaurant sous les gradins et à l'usage exclusif des personnes en charge de l'administration de l'organisation (maximum 6 personnes). Comme il s'agit d'un petit local, les officiels présents (s'ils sont plusieurs) porteront un masque de protection. Si un speaker officie depuis l'intérieur du local, il occupera la partie du fond (la plus près du restaurant). La porte sera fermée afin qu'il puisse parler sans masque.

Panneaux d'affichage

- 16.** Pour éviter des estafettes se déplaçant sur le stade, les résultats seront collés sur la vitre à l'intérieur du bureau.

Local du matériel de l'AGA

- 17.** Sous sa tribune à droite du restaurant. Les proposés porteront également un masque de protection lorsqu'ils se trouveront à l'intérieur du local. L'accès est interdit à toute autre personne.

Désinfectant

- 18.** À divers endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des désinfectants sont mis à disposition. Dans les disciplines où les athlètes partagent le matériel (par ex. lancer du poids), du désinfectant est à disposition

Communication

- 19.** Le concept de protection et les mesures valables sont publiés sur la page d'accueil de l'organisateur et envoyées personnellement par mail aux athlètes, personnes d'encadrement, représentants des médias et aides.
Pendant la manifestation, le speaker rappelle de temps en temps (au min. toutes les 15mn) les règles en vigueur. Il rappelle également que lorsque un athlète, un entraîneur ou un officiel quitte le stade, il est nécessaire de présenter à nouveau son QR code à la table d'accueil.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG

Contact tracing

- 20.** Afin de faciliter la traçabilité des participants à la manifestation, l'application CoGa.app a été choisie. Les données sont collectées et ensuite sécurisées sur des serveurs en Suisse pour être exclusivement consultables par le Service du Médecin Cantonal si un cas avéré de Covid-19 est détecté. Si un cas est avéré, la prise de contact est instantanée pour limiter la potentielle propagation et adopter les mesures les plus adaptées

Chaque athlète, dans l'intérêt de l'athlétisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population est tenu de respecter le présent concept de protection de manière solidaire et avec un haut niveau de responsabilité.

Il en va de même pour tous les entraîneurs, les officiels.

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection, il en est son garant.

L'organisateur prend les mesures nécessaires à l'encontre des athlètes, des entraîneurs et des officiels qui ne respecteraient pas les règles du présent concept.

Fait à Genève, le 20.04.2021/AGA/epo



Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG



Installation de compétition —————



**Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
24 avril 2021 - CAG**

Annexe 1 :

Événement : **Meeting du 24 avril 2021 -**

Exploitant de l'installation : **Ville de Genève, Service des Sports**

Organisateur : Centre Athlétique de Genève (CAG)

Le/la délégué/e au corona de la manifestation est : **Dr. Michel PATRY
Président du CAG**

Tél. **022 344 24 40 / 079 903 97 59**

email : **m.patry@hin.ch**

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. Par la signature du présent document, il s'engage à le faire respecter et à en être son garant.

Date

Signature